

Le Chant du Rossignol

PÉRIODIQUE DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES

déc
2025

Rendez-vous le 28 novembre



Enjeu majeur, la biodiversité vous interpelle ?
Alors venez nombreux assister à la conférence
donnée par Matteo Saino, biologiste :

Favoriser la biodiversité dans nos jardins privés

Et par la même occasion faire connaissance avec
le rossignol et les bonnes pratiques concernant
le nourrissage des oiseaux en hiver.

A propos,
le rossignol siffle-t-il, chante-t-il ou... bouête-t-il ?

Vous aurez toutes ces réponses le
vendredi 28 novembre 2025 à 20h00
à la Grande salle des Balances
à Montpreveyres.

ENTREE LIBRE – SUIVIE D'UNE VERREE



2026

*La Municipalité
ainsi que le personnel communal vous
présentent leurs meilleurs vœux pour
la nouvelle année*





ELECTIONS DES AUTORITES COMMUNALES

Les électeur·rice·s de la Commune de Montpreveyres seront convoqué·e·s le dimanche 8 mars 2026 pour le 1^{er} tour de l'élection de la Municipalité, afin d'élire 5 conseiller·ère·s municipaux·ales.

Qui peut se porter candidat·e ?

- tous les citoyen·ne·s suisses, âgé·e·s de 18 ans révolus, qui ont leur domicile politique dans la commune et sont inscrit·e·s au rôle des électeur·rice·s ;
- tous·tes les citoyen·ne·s étranger·ère·s, âgé·e·s de 18 ans révolus, qui remplissent les conditions légales – 10 ans de résidence en Suisse, dont les 3 dernières années dans le Canton de Vaud –, qui sont inscrit·e·s au rôle des électeur·rice·s et qui ont leur domicile dans la commune.

Qui n'est pas éligible ?

- les personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale pour cause de trouble psychique ou de déficience mentale (art. 390 et 398 CC) ;
- les membres du personnel communal, qui ne peuvent faire partie de la Municipalité (art. 49 LC) ;
- ne peuvent être simultanément membres de la Municipalité (art. 48 LC) : les conjoint·e·s, les personnes liées par un partenariat enregistré ou menant de fait une vie commune, les parent·e·s et allié·e·s en ligne ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs.

Comment s'inscrire ?

- le dossier officiel de candidature – comportant la signature de 3 parrains/marraines au minimum (des électeur·rice·s soutenant la candidature) – est disponible au bureau communal ou sur le site internet ;
- le dépôt des candidatures est ouvert pour le 1^{er} tour de la Municipalité aux horaires d'ouverture habituels ;
- et exceptionnellement le lundi 12 janvier 2026 jusqu'à 12h, dernier délai pour le dépôt des listes.

Matériel pour les votations du 8 mars 2026

- le matériel de vote parviendra au plus tard par courrier postal le mardi 24 février 2026 ;
- les informations concernant la manière de voter seront jointes au matériel de vote ;
- l'arrêté de convocation sera affiché au pilier public et inséré sur le site internet communal.

Renseignements : Secrétaire municipale – admin@montpreveyres.ch – **021 903 25 13**

Horaires usuels du bureau communal	Fermeture du bureau communal
Ma -Me-Jeu de 8h30 à 11h30 Ma 17h-19h (contrôle des habitant.e.s)	Du 18 décembre 2025 de 11h30 au 6 janvier 2026 à 8h30
Le bureau sera ouvert exceptionnellement le lundi 12 janvier 2026 de 9h à 12h	